

Les entreprises s'engagent dans

ERASMUS+



1. EN ENCOURAGEANT LES APPRENTIS À PARTIR EN MOBILITÉ

(Mobilité des individus à des fins d'éducation et de formation)

La mobilité Erasmus+ est un accélérateur de compétences avec un impact positif sur l'orientation et l'accès à l'emploi

84%

des apprenants déclarent avoir développé au moins cinq compétences transversales* au cours de leur mobilité Erasmus+.

80%

des répondants déclarent avoir le sentiment d'avoir développé les compétences suivantes : la capacité d'adaptation, l'apprentissage en autonomie, l'ouverture socioculturelle, l'ouverture d'esprit, ainsi que la confiance en soi et en ses capacités.



Dans les processus de recrutement, la mention d'une expérience Erasmus+ sur un CV constitue un signal positif, traduisant notamment des capacités d'adaptation, d'ouverture et d'autonomie, ainsi qu'une aptitude à évoluer dans des environnements internationaux.

Apprentis du secteur de l'Enseignement et Formation Professionnels

En 2023,

19% des apprenants, soit environ 4 600 apprentis.

Durée de la mobilité

2 semaines en moyenne et peut aller jusqu'à 2 mois.

78% des répondants déclarent avoir développé le sens des responsabilités.

Les directeurs de Centres de Formation d'Apprentis (CFA), comme les maîtres d'apprentissage, confirment la plus-value de l'expérience Erasmus+ pour leurs apprentis.

En savoir plus :



L'accueil de stagiaires européens Erasmus + : une opportunité pour les entreprises

Former de futurs collaborateurs motivés ; attirer des talents ; développer son réseau à l'international ; améliorer son image de marque ; bénéficier d'approches et de savoir-faire nouveaux.

Les entreprises contribuent au développement de la mobilité en alternance en permettant à leurs salariés de partir et en accueillant des stagiaires ou apprentis d'autres pays européens. Autant de talents européens qui enrichissent leurs activités.

*Exemples de compétences transversales : Capacité d'adaptation, Apprentissage en autonomie, Ouverture socioculturelle, Ouverture d'esprit, Esprit initiative, Sens de l'écoute, Confiance en soi et en ses capacités, Sens des responsabilités, Sens de l'organisation, Prise de décisions, Travail en groupe.

2. EN PARTICIPANT À DES PROJETS EN SOUTIEN À LA COOPÉRATION (Partenariats de coopération et partenariats simplifiés)

Au-delà de l'accès à la mobilité, les organismes de formation sont invités par le programme Erasmus+ à renforcer leurs partenariats de coopération pour développer des formations innovantes, adaptées aux besoins des entreprises en termes de compétences pour les métiers de demain.

Des partenariats existent entre établissements de formation de tous secteurs et toutes filières, en particulier concernant des enjeux clés pour l'emploi de demain, sur des secteurs en tension (santé, bâtiment, etc.) et pour accompagner les transitions écologique et numérique.



Les entreprises peuvent également participer à des projets de coopération entre pays européens. Leur rôle est essentiel dans ces projets, grâce à leur expertise et à leur complémentarité avec les autres partenaires, parfois éloignés du monde économique et social.

3. EN PARTICIPANT À DES PARTENARIATS POUR L'EXCELLENCE OU POUR L'INNOVATION (Centres d'excellence professionnelle ou Alliances pour l'innovation)

Ces alliances visent également à stimuler la création de programmes de formation sectoriels transnationaux pour répondre aux évolutions du marché du travail et aux priorités définies dans l'Union des compétences. Les projets durent de 2 à 4 ans, doivent réunir de 8 à 12 organismes issus de 4 à 8 Etats membres, et représentent des financements entre 1 et 4 M€.

Plus d'une centaine d'entreprises françaises sont impliqués dans les alliances pour l'innovation, dont des grands groupes français.

Par exemple : Schneider Electric (Industries, Gestion de l'énergie, automatisation), Enovacom (Santé Numérique), Soitec (Matériaux pour semi-conducteurs), Alstom Transport (Ferroviaire et mobilité), Infinitivity Design Labs (Intelligence artificielle et technologies de l'apprentissage).

Depuis 2021, les Centres d'excellence professionnelle (CoVE, Centres of Vocational Excellence), financés par Erasmus+ à hauteur de 4 M€ sur 4 ans, visent à :

- Construire des réseaux d'établissements (8 partenaires issues d'au moins 4 Etats membres),
- Renforcer la continuité du Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) au diplôme d'ingénieur,
- Développer la mobilité dans ces filières
- Améliorer l'employabilité des jeunes avec des compétences adaptées aux transitions actuelles, en phase avec les attentes du marché du travail.

Quelques exemples de CoVE :

- **LCAMP (Industrie du futur)** : un réseau européen d'excellence dédié aux compétences en fabrication avancée, intelligence artificielle, robotique et transition industrielle, associant notamment l'UIMM, FIGEAC AERO et Aerospace Valley.
- **H2Excellence (Hydrogène vert)** : un réseau européen de centres d'excellence pour former les talents de la filière hydrogène et accompagner la transition énergétique.
- **AGRIFOOD4FUTURE (Agri-food)** : un réseau européen d'excellence pour les compétences en agriculture intelligente, décarbonation et systèmes alimentaires durables.



En savoir plus :



En savoir plus :

